

Les crédits

M. le vice-président: L'honorable solliciteur général du Canada et ministre d'État (Agriculture) (M. Blais) invoque le Règlement.

M. Blais: Depuis le début, j'écoute ses commentaires et elle peut profiter de l'inattention de certains députés, mais je crois qu'on doit utiliser le nom des personnes. Ici, il y a des règles parlementaires. Je ne crois pas qu'on doive glisser, insulter les gens, utiliser des abréviations qui n'ont aucune mesure commune avec la réalité. Si mon honorable collègue a des arguments, elle peut les faire valoir sans tomber. . . selon son habitude, à utiliser, à essayer de jouer sur les mots, elle qui n'hésite pas à se lever pour des virgules et des points-virgules à tout venant, à différentes occasions, à soulever des questions de privilège pour des insignifiances à l'occasion. Je crois que dans un cas comme celui-là, on doit respecter, je pense, des règles strictes dans cette Chambre, monsieur le Président.

J'inviterais la députée à être prudente et peut-être à retirer des mots qui deviennent presque des grossièretés.

M. le vice-président: La députée d'Hamilton-Est (M^{me} Copps) connaît le Règlement et je suis convaincu qu'elle va le suivre et faire son possible.

Mme Copps: Oui, absolument, monsieur le Président, je ne croyais pas que «bouche» était grossier.

M. Tremblay (Lotbinière): C'est de la façon que vous le dites!

Mme Copps: Excusez-moi quand je touche les nerfs brisés du parti conservateur, monsieur le Président, mais j'aimerais continuer à faire le bilan, tel que je l'ai annoncé, de VIA Rail. Et je comprends pourquoi les conservateurs sont énervés quand on parle de VIA Rail, parce qu'on sait fort bien que la décision de fermer VIA Rail, le service-passagers, va toucher tous les coins de la province de Québec et tous les coins du Canada, y compris ma propre ville de Hamilton. Mais j'ai demandé spécialement et on n'a pas eu une bonne réponse. M. Bouchard, l'autre Bouchard, le ministre de l'Environnement, a dit. . .

M. Blais: Monsieur le Président, je viens de le répéter, je crois qu'il y a une façon de parler des ministres et des députés en cette Chambre. Je crois que la députée ne peut quand même pas dire qu'elle n'a pas été avertie!

M. le vice-président: Je demanderais à l'honorable députée, lorsqu'elle parle des ministres, d'y référer par leur titre.

Mme Copps: Je parlais du ministre de l'Environnement (M. Lucien Bouchard), quand il a été nommé, il a annoncé qu'il aurait droit de veto sur toute décision

fédérale en matière d'environnement. Maintenant, une décision a été rendue par le ministre des Transports (M. Benoît Bouchard). Et, quand on demande au Comité de l'environnement s'il a été consulté, car, vous le savez fort bien, monsieur le Président, en matière de transport, si on veut devenir une société conservatrice, pas du point de vue politique, certainement pas, mais en matière de transport et en matière d'écologie, il faut que l'on ait une politique de transport qui justement aurait pour but d'encourager les Canadiens à voyager par train, d'encourager le transport en commun. Que ce soit par VIA Rail, par le train, ou d'autres moyens de transport, je pense que la conservation de l'environnement doit être un de nos premiers objectifs en matière de politique environnementale pour le XXI^e siècle.

M. Boudria: Absolument!

Mme Copps: Le gouvernement ne voit même pas maintenant. . . Si nous regardons la situation à l'aéroport de Toronto, il y a beaucoup de Torontois qui commencent maintenant à se servir, depuis 1988-1989, du train, et cela justement dû au fait que le service aérien est tellement congestionné, et ils commencent maintenant à utiliser d'autres moyens de transport en commun qui sont beaucoup plus efficaces en ce qui concerne l'environnement. Mais voilà, le gouvernement décide de fermer VIA Rail, et sur ce dossier, aucune consultation avec le ministre de l'Environnement! Alors, dans le dossier de VIA Rail, il faudrait rapporter que le ministre de l'Environnement a reçu comme note, dans son rapport de cinq mois, un F, monsieur le Président. . .

M. Boudria: F moins.

Mme Copps: Un F parce qu'il n'a jamais été consulté à ce sujet sur une question qui doit être une question primordiale de l'environnement.

Deuxièmement, monsieur le Président, sur la question du projet Rafferty-Alameda, et je sais que le secrétaire parlementaire du ministre a fait référence à la décision de la cour: eh bien, merci au bon Dieu, monsieur le Président, pour cette décision de la cour qui a reconnu le fait, pour ce qui est du projet Rafferty-Alameda, qu'il n'y avait pas eu suffisamment d'études fédérales tel que cela était requis par le projet de loi environnemental canadien, qui a été passé en 1987. Mais, monsieur le Président, est-ce que nous, en tant que parlementaires, sommes obligés de recourir tout le temps à la cour avant d'avoir une décision qui sauvegarderait notre environnement? Je dois donner à notre ministre, dans le dossier de Rafferty-Alameda, un E, pas un F, monsieur le Président.